

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 20. — Cl. 1.

N° 908.120

Jouet comportant des véhicules de chemin de fer transformables.

M. PAUL-YVES DE GELDER résidant en France (Seine).

Demandé le 11 décembre 1944, à 15^h 15^m, à Paris.

Délivré le 13 août 1945. — Publié le 1^{er} avril 1946.

La présente invention a pour objet un jouet comportant des véhicules de chemin de fer transformables.

Un jouet conforme à l'invention se compose
5 d'un certain nombre de châssis ordinaires et de châssis-moteurs, ainsi que d'une série de caisses ou carrosseries affectant la forme des différents véhicules de chemin de fer, puis ces châssis et caisses ou carrosseries comportent des organes
10 d'assemblages complémentaires permettant à l'enfant de monter des véhicules variés en se servant des mêmes éléments.

L'assemblage est, par exemple, assuré à l'aide
15 d'une ou plusieurs vis disposées sur les châssis, avec lesquelles coopèrent des écrous bloqués sur ces vis après avoir enfilé sur celles-ci des parties percées de trous correspondants des caisses ou carrosseries. Les écrous reçoivent de préférence la forme de parties de la superstructure
20 des véhicules ou d'accessoires normalement portés par ces derniers, de sorte qu'ils ne sont pas apparents.

Lorsqu'on utilise un seul organe d'assemblage, par exemple une seule vis, des butées sont
25 prévues pour maintenir les deux éléments, châssis et carrosserie, de manière qu'ils ne puissent pas se déplacer l'un par rapport à l'autre.

Les superstructures peuvent affecter les formes les plus variées, par exemple celles de wagons de voyageurs, de marchandises, à bestiaux,
30 citernes, fourgons, plates-formes, tenders, wa-

gons-grues, pour les véhicules montés sur les châssis ordinaires, puis locomotives de types divers, locos-tenders, locomotives électriques, locomotives à vapeur, locomotives Diesel, autorails,
35 pour les véhicules montés sur des châssis munis d'un moteur, par exemple d'un mouvement à ressort.

Cette grande variété d'éléments permet de composer des véhicules et trains extrêmement
40 variés, ce qui intéresse beaucoup l'enfant.

L'invention a trait, en outre, à divers autres points qui apparaîtront au cours de la description détaillée qui suit.

Des formes de réalisation de l'objet de l'invention sont représentées, à titre d'exemple, sur les dessins annexés.

La fig. 1 est une élévation latérale d'un châssis de véhicule-jouet conforme à l'invention.

La fig. 2 est un plan correspondant.

La fig. 3 est une élévation latérale d'une caisse de wagon.

La fig. 4 est un plan correspondant vu de dessous.

La fig. 5 est une élévation du wagon assemblé.

La fig. 6 est un plan vu de dessous correspondant.

La fig. 7 représente le même véhicule muni d'accessoires.

Les fig. 8, 9 et 10 représentent des variantes.

La fig. 11 est une élévation latérale d'un châssis-moteur.

Les fig. 12 et 13 sont des élévations latérales montrant ce châssis muni de superstructures de locomotives.

La fig. 14 est une élévation latérale du même châssis sur lequel est posée une superstructure d'automoteur.

La fig. 15 représente le châssis-moteur muni d'une caisse de fourgon.

Les jouets conformes à l'invention sont ainsi décomposés en châssis, tels que celui de la fig. 1, comportant une plate-forme 1 munie de trains de roues 2, 3 et en superstructures, telles que la caisse 4 de la fig. 3. Le plateau 1 du châssis comporte, par exemple, un trou 5 destiné à recevoir une vis 6 de la caisse 4 pour assurer l'assemblage de ces deux éléments à l'aide d'un écrou de blocage 7 vissé sur la vis 6 au-dessous du plateau 1.

En outre, le plateau 1 présente des évidements 8, 9 destinés à recevoir des saillies 10, 11 de la caisse 4 pour empêcher tout pivotement des éléments 1 et 4 l'un par rapport à l'autre autour de la vis d'assemblage 6.

La caisse 4 peut être munie, en outre, de vis 12, 13 destinées à recevoir des accessoires tels que le poste-vigie 14 (fig. 7).

Le châssis 1 peut recevoir un certain nombre de superstructures interchangeables pour permettre de constituer des véhicules de types différents. C'est ainsi qu'au lieu de la caisse de fourgon des fig. 3, 5, 7, le châssis 1 peut être muni d'une superstructure de wagon découvert 15 (fig. 8), de wagon-citerne 16 (fig. 7) ou de voiture de voyageurs 17 (fig. 10).

Le jeu peut comprendre un certain nombre de châssis-moteurs, tels que celui de la fig. 11, comportant une plate-forme 18 munie de trains de roues 19, 20 et supportant un moteur, tel que mouvement à ressort 21, par exemple. Une vis d'assemblage 22 dépasse le boîtier du moteur 21.

On peut placer sur ce châssis une superstructure de locomotive, telle que 23 (fig. 12) ou 24 (fig. 13). Un élément de cette superstructure, tel que dôme de vapeur 25, peut être constitué sous forme d'écrou coopérant avec la vis 23 pour maintenir la superstructure assemblée sur le châssis-moteur.

Ces châssis-moteurs peuvent recevoir d'une manière interchangeable des superstructures va-

riées. On voit déjà par les fig. 12 et 13 que divers types de locomotives peuvent être établis. La fig. 14 montre une superstructure d'automoteur 26 posée sur le châssis 18 à trains de roues 19, 20 de la fig. 11.

La fig. 15 montre un fourgon automoteur 27 posé sur le châssis-moteur de la fig. 11. L'assemblage se fait également à l'aide d'un écrou pouvant être établi, suivant la fig. 14, sous la forme de la coupole de direction 28 et, suivant la fig. 15, sous la forme d'un chapeau 29.

Pour permettre d'avoir accès aux organes de commande du mécanisme moteur, une partie 30 du toit peut être amovible ou articulée, comme représenté à la fig. 14, de sorte qu'il suffit de retirer ou de soulever cette partie pour effectuer les manœuvres.

Un jeu conforme à l'invention comprend un certain nombre de châssis ordinaires, tels que celui des fig. 1 et 2, un certain nombre de châssis-moteurs, tels que celui de la fig. 11, puis un certain nombre de carrosseries variées de wagons, pouvant être posées sélectivement d'une manière interchangeable sur le châssis 1, ainsi qu'un certain nombre de superstructures de véhicules locomoteurs ou automoteurs, pouvant être posées sélectivement de façon interchangeable sur le châssis-moteur de la fig. 11. L'enfant peut ainsi composer des véhicules et des trains à son gré, ce qui donne un attrait tout particulier à ce jeu. Il est évident qu'au lieu de prévoir l'assemblage à l'aide d'une seule vis, cet assemblage pourrait être réalisé à l'aide de deux ou plusieurs vis. Les vis pourraient elles-mêmes être remplacées par d'autres organes de fixation, par exemple des loquets, pinces à ressorts, sauterelles, goupilles, cosses, etc.

Le châssis peut être non seulement à quatre roues, comme représenté, mais à tout nombre de roues désiré, le cas échéant groupés en boggies de quatre roues chacun.

Les carrosseries peuvent naturellement être réalisées en toutes matières.

Les organes de fixation, tels qu'écrous, peuvent recevoir la forme de tous accessoires ou pièces des véhicules.

Ceux-ci peuvent être munis d'éléments amovibles, tels que lanternes, etc., se posant comme indiqué à titre d'exemple pour le poste-vigie 14.

La nature des organes de fixation, tels que vis ou autres, sera adoptée selon le type de car-

rosserie, les dimensions du jouet et les matériaux servant à la fabrication, soit en métal, bois, matière plastique ou autre.

Les tampons ou crochets d'attelage seront
5 normalement fixés au châssis ; mais, dans le cas de carrosseries plus longues que ce dernier, comme dans les autorails, ces carrosseries porteront les tampons et crochets d'attelage. En pareil cas les tampons et crochets d'attelage fixés à
10 demeure au châssis se trouveront cachés par la carrosserie en ne nuisant en rien à l'aspect extérieur du véhicule monté.

L'enfant pourra composer tous trains à son gré et, le cas échéant, augmenter la puissance
15 de traction de ces trains en attelant les uns aux autres plusieurs véhicules-moteurs. Il pourra aussi augmenter le parcours en agissant successivement sur la détente des ressorts de plusieurs châssis-moteurs attelés au même train.

20 On pourra évidemment recourir, le cas échéant, à d'autres modes et à d'autres formes d'exécution, sans sortir du cadre de cette invention.

On pourra également, selon les circonstances
25 et les applications, modifier les détails de construction et de montage.

D'autre part, les divers organes, moyens, éléments constitutifs de ce dispositif pourront être remplacés par d'autres équivalents, jouant le
30 même rôle ou donnant le même résultat.

RÉSUMÉ.

Jouet comportant des véhicules de chemin de fer transformables, caractérisé par les points

suivants, considérés séparément ou en combinaison :

35

1° Le jouet se compose d'un certain nombre de châssis ordinaires et de châssis-moteurs, ainsi que d'une série de caisses ou carrosseries affectant la forme de différents véhicules de chemin
40 de fer, puis ces châssis et caisses ou carrosseries comportant des organes d'assemblage complémentaires permettant à l'enfant de monter des véhicules variés en se servant des mêmes éléments ;

40

2° L'assemblage est assuré par une ou plusieurs vis disposées sur les châssis avec lesquelles
45 coopèrent des écrous bloqués sur ces vis après avoir enfilé sur celle-ci des parties percées de trous correspondants des caisses ou carrosseries ;

45

3° Les écrous reçoivent la forme de parties de la superstructure des véhicules ou d'accessoires
50 normalement portés par ces derniers ;

50

4° En utilisant une seule vis d'assemblage, des saillies sont prévues sur l'un des éléments,
55 châssis ou carrosserie, et s'engagent dans des évidements correspondants de l'autre élément, carrosserie ou châssis ;

55

5° Des vis sont également disposées aux extrémités des carrosseries pour recevoir des accessoires, tels que poste-vigie, lanternes, etc. ;

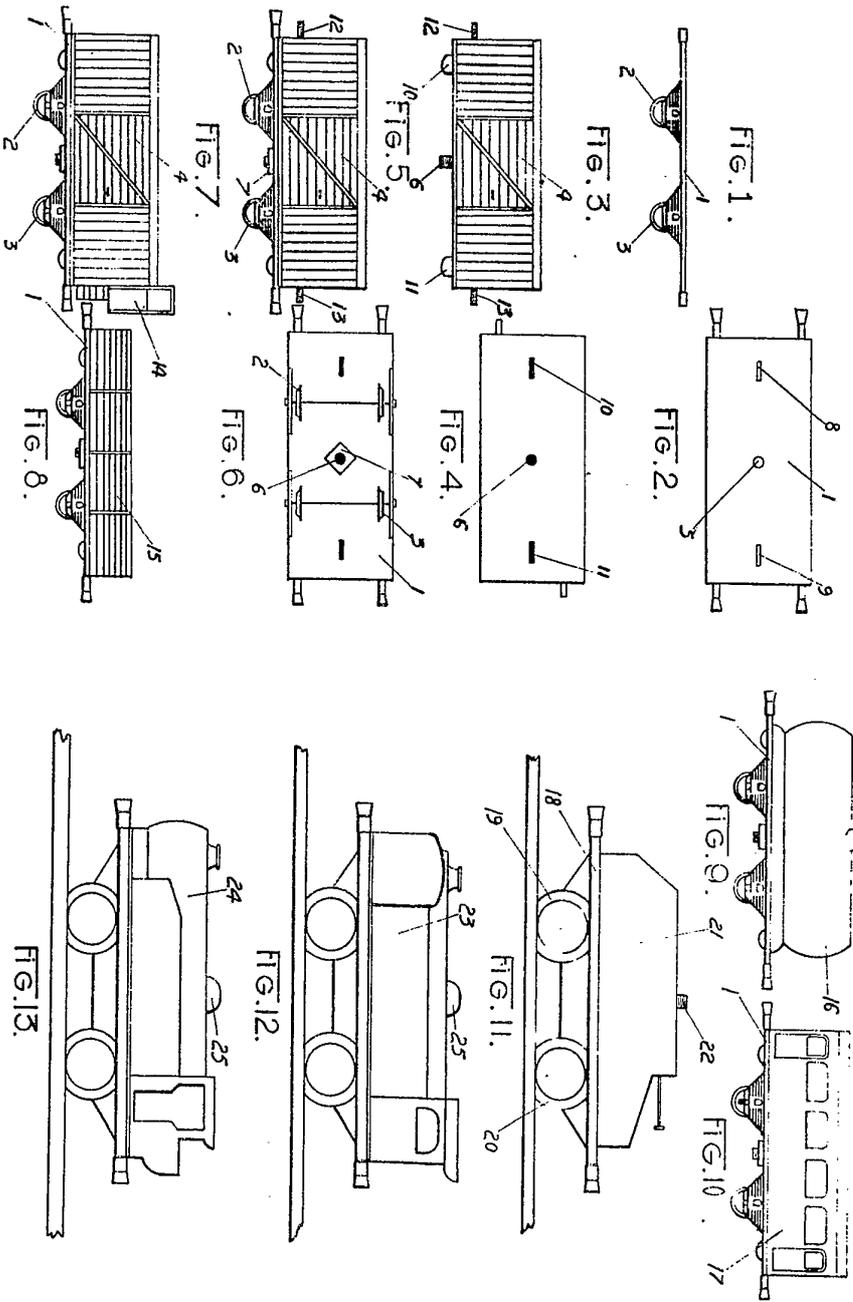
60

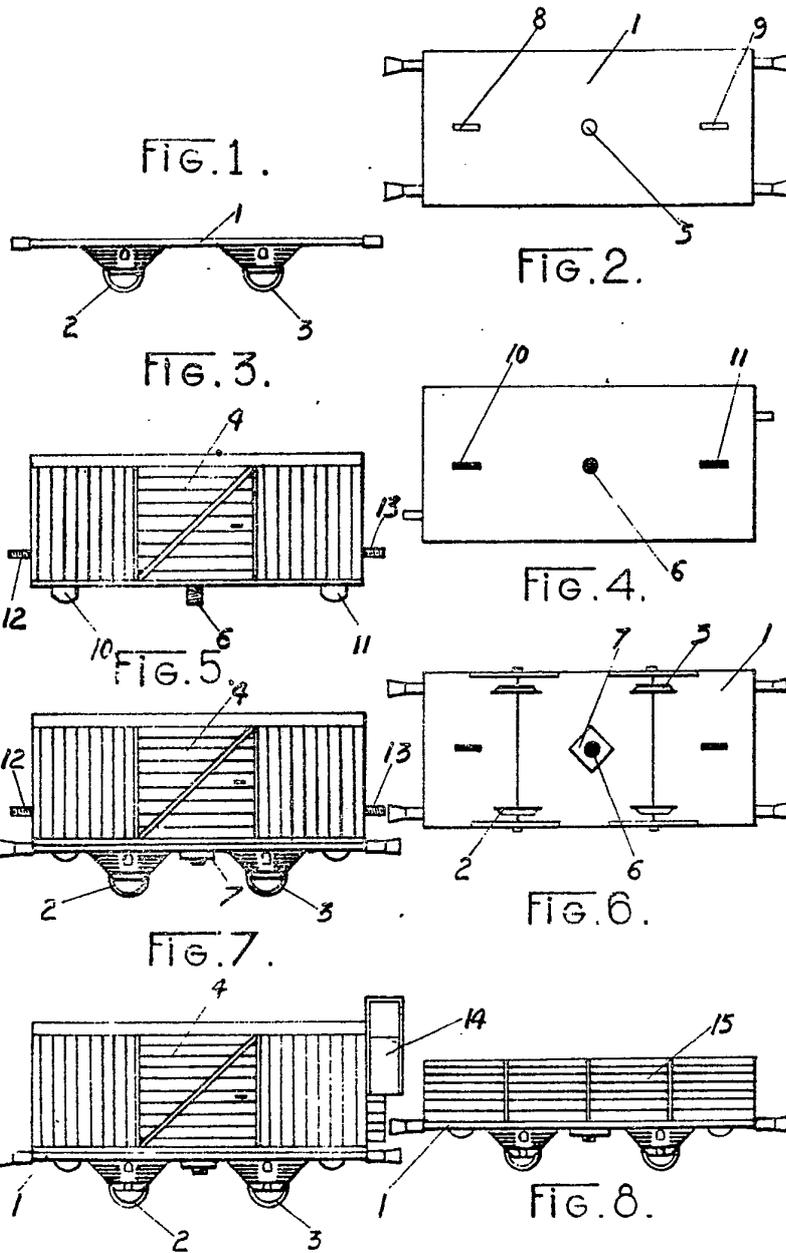
6° Une partie des carrosseries est amovible pour permettre d'avoir accès aux organes de commande du châssis.

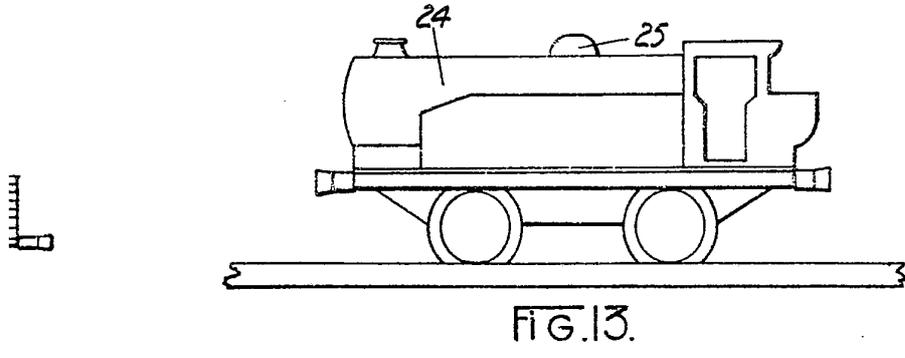
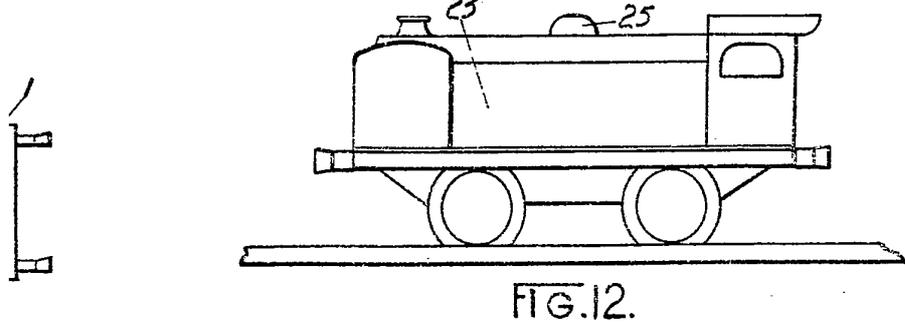
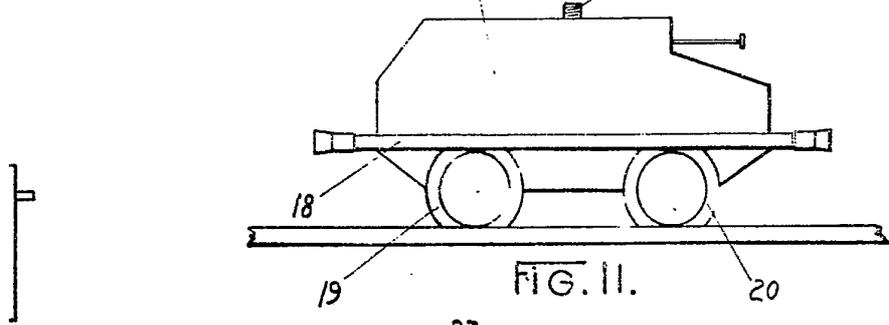
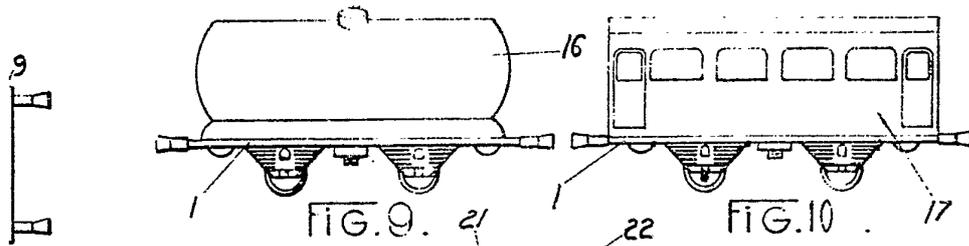
PAUL-YVES DE GELDER.

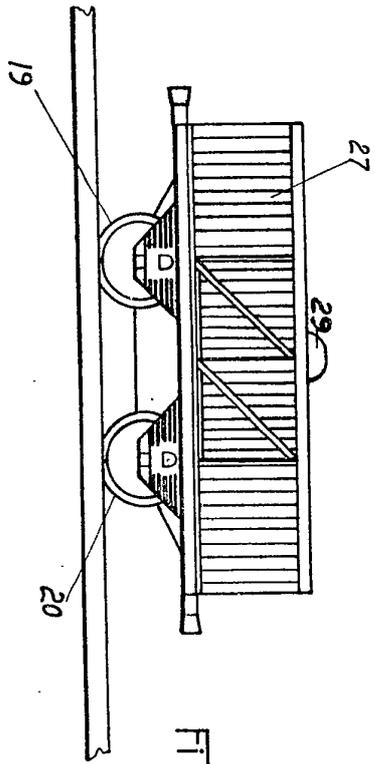
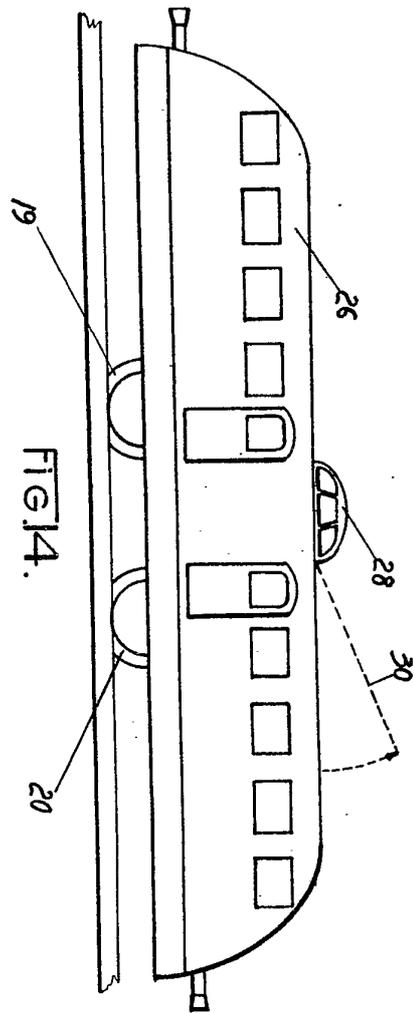
Par procuration

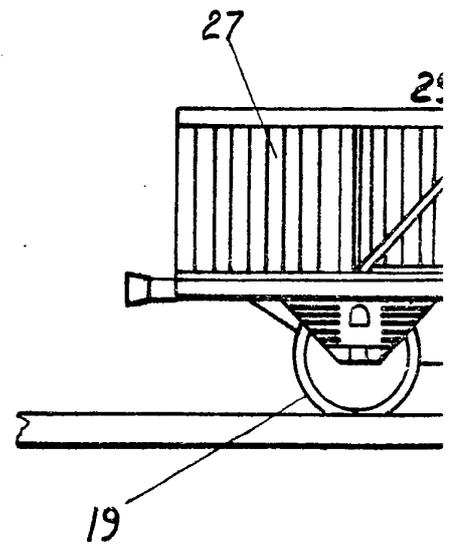
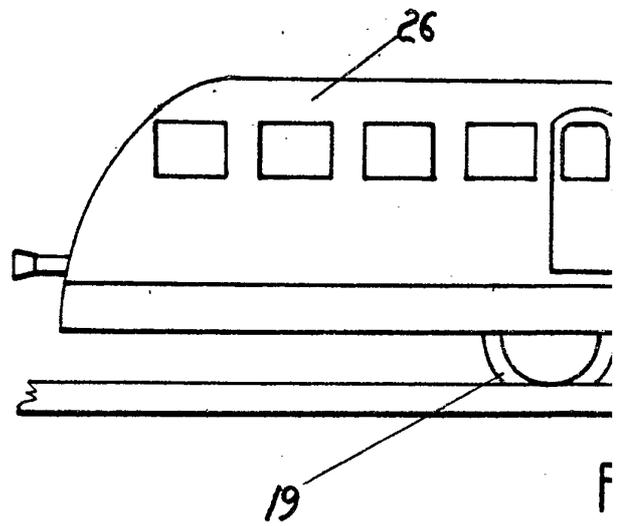
Cabinet FABER.











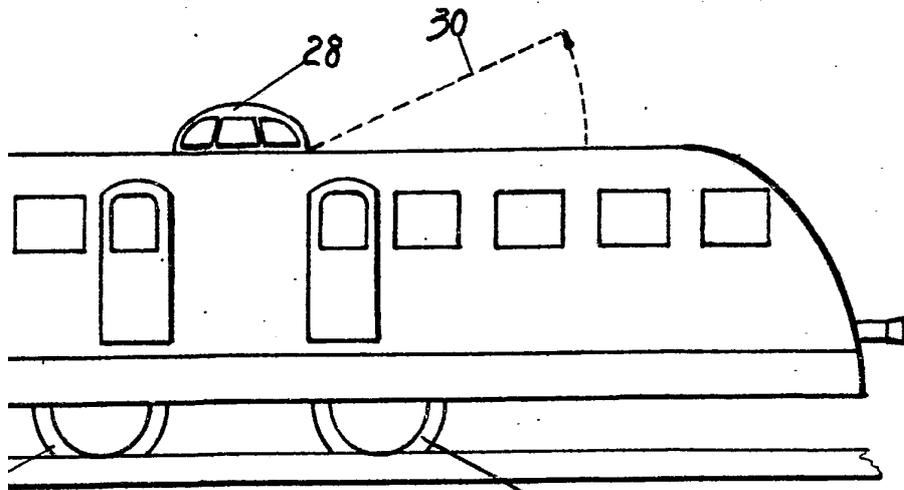


FIG.14.

20

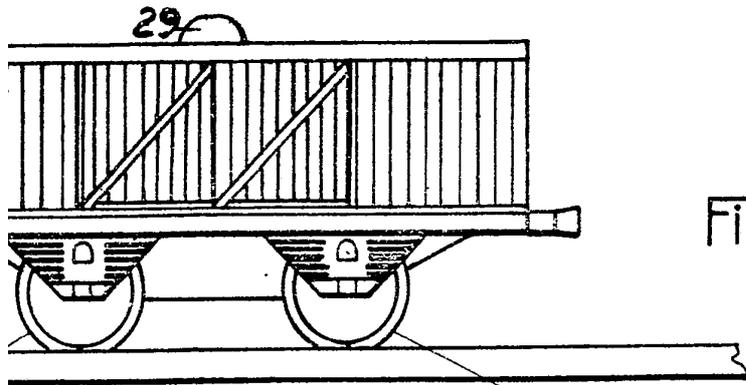


FIG.15.

20